

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 47/SPCG accordant à M. Mohamed Djama Elabe la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Arta, titre foncier n° 360.

n° 47/SPCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
7 septembre 1967

Numéro JO  
n° 10 du 10/09/1967

Date du numéro  
10 septembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est fait concession définitive à M. Mohamed Djama Elabe d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 2.127 mètres carrés, sise à Arta, et immatriculée au Livre foncier sous le n° 360.

#### Art. 2

La mutation au Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté.

#### Art. 3

Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires:

#### Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.